

Courrier picard

Vendredi 14 Mai 2010

VERBERIE (60) Centrale : les panneaux de la discorde

Le maire Patrick Flourey a mis en demeure l'association Pas de centrale en Basse automne pour qu'elle retire ses panneaux implantés en dehors des zones légales.

Quand on circule sur la RD 932, entre Senlis et Compiègne, on ne peut pas y échapper. Les opposants à l'implantation d'une centrale électrique à gaz sur les hauteurs de Verberie affichent en grand, sur le bord de la route, leur hostilité au projet. Et cela n'est pas du tout du goût du maire de Verberie, Patrick Flourey, farouchement décidé à mener la réalisation jusqu'à son terme. Revanchard après avoir été contredit sur le fond par la justice, le maire entend sans doute contre-attaquer sur la forme.



Les anti-centrale veulent continuer à afficher leur hostilité à la centrale électrique sur le bord de la RD 932

Sur le fond, le tribunal administratif d'Amiens avait indiqué début mars, qu'il suspendait l'exécution de la décision du conseil municipal de Verberie prise le 19 octobre dernier consistant à modifier le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune pour que les terres agricoles destinées à accueillir la centrale soient transformées en terrains industriels. Une victoire pour les anti-centrale.

Des panneaux retirés mais réinstallés plus loin

Sur la forme, l'affaire pourrait également être portée en justice si l'association ne répondait pas aux exigences du maire.

Dans une lettre recommandée, il met en demeure l'association et lui demande de retirer « un panneau publicitaire sur pied » implanté sur la parcelle d'un particulier. Il se réserve la possibilité d'engager des poursuites si l'association ne s'exécute pas dans un délai de 15 jours. Patrick Flourey s'appuie sur le code de l'environnement.

Pour l'association Pas de centrale en Basse Automne, cette lettre prouve qu'à « court d'arguments, le maire veut bâillonner les associations ». Et d'ironiser sur le code de l'environnement mis en avant par le maire : « Probablement les panneaux présentent-ils un danger pour la planète ! Ce ne serait évidemment pas le cas de sa centrale, qui à elle seule, émettra autant de CO₂ que la totalité des industries picardes inscrites au plan national d'allocation des quotas de CO₂ ! »

Bien que le particulier ait donné son accord pour l'implantation de ce panneau sur ses terres, l'association a décidé de le retirer pour éviter les poursuites... mais le réinstallera ailleurs. À Verberie et ses alentours, les opposants au projet de centrale sont déterminés à continuer d'afficher leur hostilité en grand.

G.L.